

Fiche de préconisations pour faire face à la FCO - septembre 2024

1- Qu'est-ce que la FCO ?

La FCO est l'acronyme désignant la maladie dite « fièvre catarrhale ovine » ou « blue tongue ». Cette maladie d'origine virale vectorielle et non contagieuse est transmise au bétail par les piqûres de certains moucheron appelés culicoïdes. Présente depuis toujours en Afrique, elle a fait son apparition en Europe de l'ouest en 2005.

Les ruminants domestiques sont sensibles à cette maladie. **Elle touche beaucoup plus sévèrement les troupeaux ovins.** Les bovins peuvent également être touchés, développant une forme grippale. Le virus de la FCO existe sous la forme de nombreux sérotypes (numérotés de 1 à 16) présents selon les régions et dont la pathogénicité est très variable.

Signes cliniques :

- Gonflement de la tête (souvent 1er signe visible)
- Salivation importante
- Une fièvre élevée mais fugace (41 à 42°C)
- Jetage nasal et bavures abondantes, conjonctivites
- Œdèmes des membres et de la tête
- Des avortements peuvent survenir
- Inflammation et ulcérations de la cavité buccale ou de la mamelle. Les formes sévères peuvent être mortelles surtout chez les ovins.

Les mâles sont particulièrement sensibles à la maladie car piqués au niveau des bourses avec le risque de stérilité pendant plusieurs mois, il est donc préférable de les tenir en bergerie pendant toute la période à risque.

Activité des culicoïdes :

La virulence de l'infection dépend de facteurs environnementaux et climatiques dont notamment la quantité de piqûres et d'inoculations éventuelles par des culicoïdes. Les culicoïdes sont de petits moucheron crépusculaires, constituant des vols de milliards d'individus transportés par le vent. **Ils sont donc plutôt actifs en début de soirée, la nuit et au lever du jour, favorisés par la chaleur et l'humidité.** Ce sont les périodes les plus critiques pour les animaux.

Les culicoïdes sont actifs à des températures supérieures à 15°C. Les flambées d'épidémies suivent le cycle d'activité des culicoïdes, notamment en fin d'été, lorsque les conditions de chaleur et humidité sont réunies. Avec l'automne et le refroidissement des températures, selon les régions et les altitudes, l'activité des culicoïdes ralentit puis disparaît.

2- Que faire ?

En préventif :

- Pour celles/ceux qui le peuvent, **rentrer les animaux en bergerie le soir** pour limiter les piques de culicoïdes (ils ont la même activité que les moustiques) ou du moins les éloigner un maximum des zones humides (reproduction des culicoïdes) et des tas de fumier.
- **Cure de CHLORURE DE MAGNESIUM à raison de 5 grammes par jour et par brebis** pendant 1 semaine par mois (20 à 50 g pour vache, permet de renforcer l'immunité des animaux).
- Afin d'éloigner les insectes piqueurs responsables de la transmission du virus, vous pouvez **pulvériser sur les animaux un mélange 1/3 d'huile de cade dilué avec 2/3 d'huile de tournesol** (vigilance en élevage laitier, l'huile de cade sent très fort).
- S'assurer que les animaux disposent de sel et d'argile en libre-service (éventuellement enrichis en ail) et sources d'alimentation fraîches et naturelles (pâturage, plantes ligneuses, buissons, arbres qui sont riches en vitamines et anti-oxydants).
- **Pas de désinsectisation chimique** : le Butox a prouvé son inefficacité face au développement des culicoïdes et pour protéger les animaux (voir par exemple [cette étude du CIRAD](#)) et est extrêmement toxique pour tous les autres insectes (ainsi que pour la flore, l'eau et les viandes et.. les salariés d'abattoir).

En curatif :

- Il n'existe pas de traitement spécifique à l'infection virale mais possibilité d'utiliser un anti-inflammatoires et/ou anti-œdémateux pour limiter les signes cliniques observés et les éventuelles complications (voir avec votre véto) + **cure de CHLORURE DE MAGNESIUM individuelle** (5 g/jour/brebis une fois par jour pendant 3 jours, 20 à 50 g pour vache) **ou idéalement un complexe minéral et vitamines plus riche type Regefix, Iodamine ou Eurodynam.**
- Possibilité d'administrer un mélange d'huiles essentielles antivirales et immunostimulantes pendant 3 à 5 jours soit directement sur le dos (2 gouttes de ravintsara par brebis, 5 par vache) ou diluées à 5% dans une huile végétale (par exemple ravintsara + laurier noble + girofle, 5 à 10 gouttes du mélange pour une brebis, 50 pour une vache).
- Faites attention à l'hydratation des animaux.

Pour prévenir d'éventuelles baisses de fertilité :

- Cure de minéraux de convalescence : Regefix, Iodamine ou Eurodynam.
- Pour les femelles : **macérât de bourgeons de framboisiers**, 5 gouttes par brebis et par jour pendant 10 jours (ou tisane de feuilles de framboisiers dans l'eau de boisson) ;

- Pour les mâles : **macérât de bourgeons de sequoia**, 5 gouttes par jour pendant 3 semaines + possibilité de faire des tests de fertilité (voir avec votre véto).
- Les animaux ont besoin de se ressourcer donc essayer d'en créer les conditions le mieux possible + importance de l'équilibre alimentaire.

3- Vaccination

La vaccination n'est envisageable qu'avant l'apparition de l'épidémie car, à ce moment-là, les animaux sont déjà soit atteints et en période d'incubation soit en cours d'immunisation naturelle et le vaccin ne peut alors qu'aggraver les choses (rappel : l'immunisation naturelle est efficace à vie).

Il est bon de rappeler qu'une vaccination réussie n'a qu'un effet individuel (= éviter l'expression de la maladie), mais ne protège pas de la diffusion du virus.

La vaccination contre le sérotype 8 pour les troupeaux ovins, à condition qu'elle soit faite hors épidémie, hors période de gestation, hors période de reproduction et hors période d'infection semble protéger les troupeaux ovins. La vaccination contre le sérotype 3 n'a pas montré d'efficacité remarquable. Son utilisation sur 95 % du cheptel au Pays-Bas n'a pas empêché l'épidémie et son usage a provoqué de nombreuses aggravations.

De manière générale, les vaccinations ont une validité courte nécessitant un rappel annuel et sont moins efficaces que l'immunisation naturelle.

Message-clé : **si le troupeau a été immunisé naturellement, pas besoin de vacciner** (possibilité de faire des analyses sérologiques pour vérifier). **Si pas d'immunité, vacciner au cas par cas (voir avec votre véto).**

Prise en charge :

Par arrêté financier en date du 9/08/24, l'État prend désormais en charge les frais de dépistage des suspicions déclarées (visites vétérinaires, prélèvements et analyses sur 3 animaux maximum) comme c'était déjà le cas pour la MHE. Actuellement, seuls les vaccins contre la FCO de sérotype 3 sont pris en charge par l'État dans une zone déterminée (nord de la France), ceux qui concernent la FCO de sérotype 8 et la MHE sont à la charge des éleveurs.

4- ICHN et aides couplées animales

Les éleveurs bénéficiant des dispositifs de la PAC (notamment ICHN et les aides couplées animales) n'étant en mesure de respecter certains critères d'éligibilité ou engagements (ratio de productivité, taux de chargement, maintien des animaux durant la période de détention obligation) cette année à cause de la FCO **peuvent demander à la DDT 65 ou 32 la prise en compte du cas de force majeure que représente l'épizootie de FCO. La demande doit être envoyée par courrier, dans un délai de 30 jours ouvrés à compter du moment où le bénéficiaire est en mesure de le faire**, accompagnée de pièces justificatives permettant d'établir la réalité du diagnostic et l'ampleur des pertes liées à la maladie. Les demandes seront ensuite examinées au cas par cas par votre DDT.